



LES INFOS N°6 Octobre 2021

DE COLLONGUE À SIMIANE

par le groupe d'opposition municipale DCAS

Edition Spéciale : Massacre au parc nature de Bedouffe

Edito



Nous y sommes!

Dans nos précédentes éditions des « infos de DCAS » nous vous avons informé du danger qui pesait sur le site naturel des jardins partagés de Bedouffe, avec le projet de la municipalité d'y construire les nouveaux bâtiments des services techniques. Une étape a été franchie. Le permis de construire est affiché depuis le 16 août 2021.

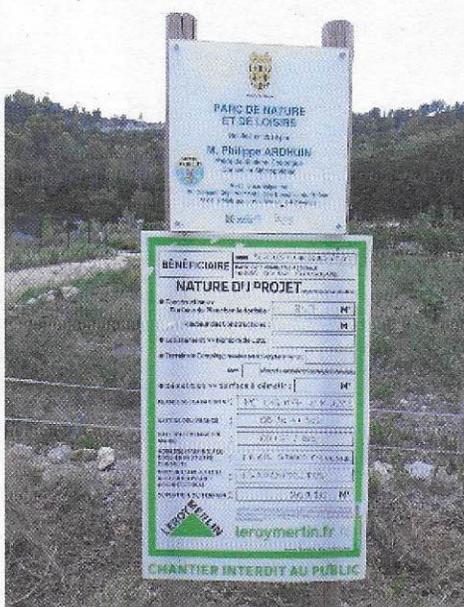
Ce sont 4000 m² de champs qui vont être artificialisés par la construction de bâtiments et par le revêtement d'enrobé des routes et du parking, à contre-courant total de la prise de conscience des enjeux écologiques.

Nous ne remettons pas en cause la vétusté des locaux actuels et la nécessité d'y remédier, mais nous déplorons ce massacre du site du parc nature. Nous consacrons la majeure partie de cette édition à ce sujet pour vous donner divers éléments d'appréciation.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

L'équipe DCAS

Les raisons de notre contestation



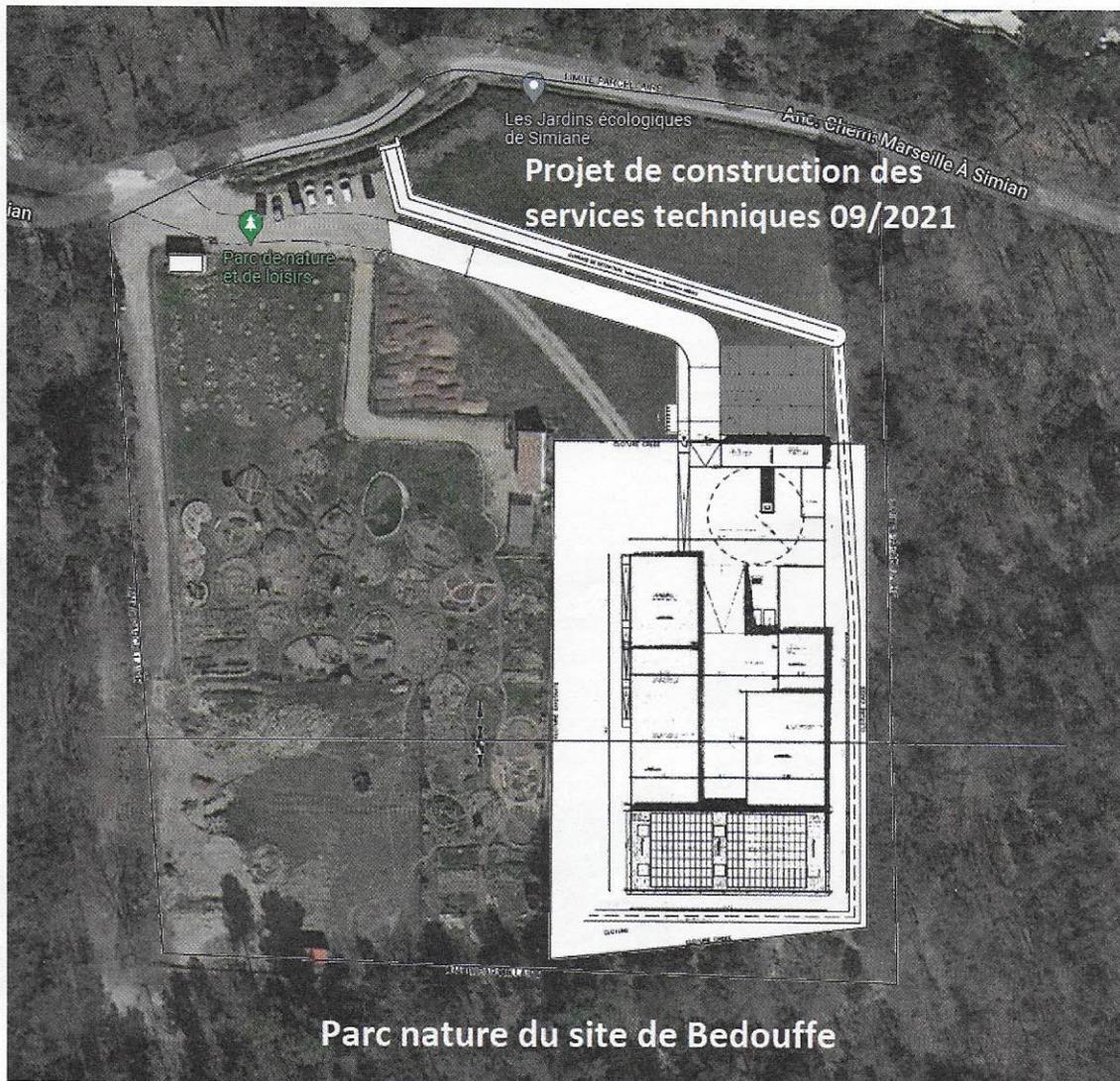
Nous contestons ce projet pour de multiples raisons dont :

- En premier lieu, son impact sur l'environnement. En effet ce projet prévoit l'artificialisation d'environ 4 000 m² de sol pour 847 m² de bâtiments, le reste étant lié à l'aménagement de parkings et de routes d'accès.
- Sa localisation au cœur d'un espace dédié à la nature.
- Les activités qui y sont exercées vont inévitablement générer des pollutions (sonores et qualité de l'air), aggravées par la circulation d'engins de chantier

sur les routes avoisinantes.

- D'une absence de prise en compte de la sécurité : Placer des bâtiments industriels présentant un risque accru d'incendie en raison des matériaux stockés (carburants) et des activités d'atelier (soudure) en lisière de forêt paraît totalement déraisonnable. De plus, il n'y a pas de prise en compte de poteau incendie.
- L'absence de consultation des Simianaises et Simianais, et surtout l'absence d'étude d'autres solutions de localisation.
- Son coût indécemment **trois fois plus élevé** qu'un bâtiment de même nature, alors qu'il est urgent de construire une nouvelle école élémentaire, mais quel budget restera-t-il à notre commune ?

Edition spéciale : Massacre au parc nature de Bedouffe



Parc nature du site de Bedouffe

* On l'a dit, on ne l'a pas fait !

Dans son tract de campagne 2014 sur le thème « Préserver notre cadre de vie » Philippe Arduin s'engage avec véhémence :

• Je n'appliquerai pas le projet de la Bedouffe dont l'emplacement n'est pas adapté à sa réalisation. La zone prévue initialement pour celui-ci sera reclassée en zone ND.

ND : c'est-à-dire en zone nature dans le plan local d'urbanisme, donc non constructible.

Ce reclassement n'a pas été fait et la classification UF du PLU tant décriée par Philippe Arduin, est bien utile pour bétonner et bitumer la zone aujourd'hui !

* Et pourtant...

Pendant la campagne municipale 2020, Monsieur Arduin a signé le pacte pour la transition !

Date de la signature	9 Mars 2020	Nom, prénom et signature du candidat + la mention « je m'engage »
Nom, prénom et signature des citoyens	DEBARO MARTINE COMSNET VIBERT	Philippe ARDUIN je m'engage

Edition spéciale : Massacre au parc nature de Bedouffe

* On nous roule dans la farine (ce n'est pas bio)



Le bulletin municipal de juin consacre sept pages à l'environnement, dont un grand article sur les jardins partagés qui représentent « la première phase du parc nature et de plein air ». Les vertus de l'écologie, du développement durable et de la préservation de l'écosystème y sont à l'honneur. **Quelle hypocrisie !** Quand on sait que le projet d'urbanisation du site avec le bâtiment des services techniques est **mitoyen** des jardins et la route d'accès des engins de chantier commune !

Vie Locale

* La borne en berne, les ralentisseurs à la hausse



La protection incendie ? On s'en fout !!!

Depuis 2 ans il n'y a plus de poteau incendie rue Frédéric Mistral, suite à la rupture de la canalisation. Malgré de nombreuses sollicitations orales et plusieurs courriers, notamment ceux de juillet 2021 du président de l'ASL du Petit Bosquet et d'un conseiller municipal de DCAS, qui sont restés sans réponse, la situation n'a pas évolué. De plus, il n'a jamais été constaté d'essai sur les poteaux incendie rattachés à cette canalisation, ce qui pourrait occasionner de mauvaises surprises en cas de besoin. La sécurité des habitants du village ne se limite pas à l'installation de caméras de surveillance et à l'organisation de patrouilles en tenue militaire.



Des ralentisseurs de type coussins ont été posés

avenue Guigon et c'est tant mieux. La vitesse excessive dans cette ligne droite avait été signalée dans notre enquête sécurité (p.6). **Le carrefour entre les écoles et la mairie étant peu sécurisé** (p.9), nous espérons qu'il fera rapidement l'objet de l'attention de la mairie.

Enquête à lire sur notre site :

www.decollongueasimaine.fr

* Culture : Nous irons voir ailleurs !

Fin août nous avons pu trouver dans notre boîte aux lettres une photocopie couleur pliée en trois, annonçant le maigre programme culturel du trimestre. **Une feuille volante bien légère...** Le symbole est fort. Il fut un temps où avec la rentrée, nous découvrions avec joie le livret de la programmation culturelle annuelle du village. La Mairie a trouvé un moyen d'économiser du papier et du budget : en rayant la culture de la carte. Et une programmation plus que légère. Dommage ! Certes, on fait des économies, mais à quel prix ?! Ce choix est particulièrement inapproprié dans cette période complexe qui a révélé combien **la culture était essentielle**. Heureusement les Mairies alentour nous proposent encore de très belles programmations. Nous irons donc à Bouc Bel Air, Gardanne, Venelles ou Septèmes pour vivre de beaux moments artistiques!



Nos écoliers plus confinés mais toujours comprimés

Seize classes à l'école élémentaire Marius Roussel et une moyenne de vingt-huit élèves. Malheureusement pour les enfants et les enseignants, la demande d'ouverture d'une dix-septième classe n'a pas été acceptée. L'établissement atteint ses limites avec plus de **450 élèves**. La saturation de l'école actuelle interpelle, mais aussi la vétusté du lieu. Nos enfants ne méritent-ils pas d'étudier dans de meilleures conditions... De nombreux parents d'élèves nous interpellent à ce sujet. Quelle réponse leur donner alors que les élus de DCAS ne sont pas conviés aux commissions d'urbanisme ? Nous posons la question : Où en est le projet du nouveau **groupe scolaire** ? Le bien-être et la sécurité des enfants du village ne sont-ils pas une priorité ? Les habitations poussent à Simiane, mais toujours rien à l'horizon sur ce fameux groupe scolaire que la mairie actuelle **a promis** :

- **Nous créerons un nouveau groupe scolaire, compte tenu de la saturation de l'école actuelle.** Cela rendra possible non seulement la scolarisation des enfants dans de meilleures conditions mais améliorera également la circulation automobile et le stationnement aujourd'hui uniquement concentré dans le centre du village, ce qui pose bien évidemment de nombreux soucis.

En bref:



DCAS met la main à la poche

En tant qu'élus, pour étudier le projet municipal de Bedouffe, nous avons demandé des photocopies de certaines pages du permis de construire. La mairie a eu la « délicatesse » de nous les facturer. **Nous rappelons que le travail des élus d'opposition est totalement bénévole et sans moyen financier.**



Attention de ne pas tomber dans le panneau

Monsieur le Maire tente de donner une couleur écologique au projet de Bedouffe en prévoyant la pose d'environ 320m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Mais que représentent ces 320 m² au regard de 4000 m² d'artificialisation des sols. Ne soyons pas naïfs.



Projet de Bedouffe : un coût exorbitant

La construction d'un bâtiment industriel en dur coûte entre 350 et 500€ HT du m², tandis que le m² de bureaux tourne aux alentours de 1000€. Avec 600m² d'entrepôt et 250m² de bureaux ou assimilés on devrait arriver à un coût de 625.000€ TTC auquel on peut rajouter 175.000€ d'aménagements extérieurs (terrassements, parking, route et espaces verts) soit un total de 800.000€ Or le budget 2021 prévoit un montant de plus de 2,4 millions d'euros TTC, soit trois fois plus conséquent, ce qui interroge sérieusement sur l'utilisation des fonds publics. De plus ce projet nécessitera la démolition et l'évacuation du bâtiment actuel que l'on peut évaluer à 300.000€ en raison de la présence d'amiante. Ce sont donc 2,7 millions d'euros qui seront investis dans ce projet, ce qui correspond à **près de deux années de dépenses d'équipement** pour une commune de la taille de Simiane. **Ce projet qui est déjà une aberration écologique est également une aberration financière.**

Faites vivre « les Infos »

Vous souhaitez prendre la parole ? Nous sommes à votre écoute :



contactdecollongueasimiane@gmail.com

Permanences 10 avenue Roger Guigon :

♦ 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 12h

Pour nous soutenir

Cette publication ne peut exister que par un financement privé. Si vous souhaitez nous apporter votre support :

www.helloasso.com (HelloAsso est une entreprise sociale et solidaire, qui fournit gratuitement ses technologies de paiement à l'association De Collongue A Simiane)

Nous avons la parole

* Légalité du règlement intérieur

En septembre 2020, DCAS a voté contre la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal, portant restriction de nos droits d'élus d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Interrogée à ce sujet, l'Agence Technique du 13 qui répond aux questions juridiques des élus nous écrit : « La disposition actuelle du règlement intérieur nous paraît **restreindre de manière illégale le droit d'expression des conseillers municipaux** en cours de séance. En effet, les dispositions de l'article L. 2121-19 du CGCT, ne limitent pas les questions orales aux seules affaires relevant exclusivement de la compétence du conseil municipal, mais sur toutes questions ayant trait aux affaires de la commune. Dès lors, nous pouvons que conseiller à la commune de faire modifier, par délibération du conseil municipal, le règlement intérieur du conseil municipal. »

DCAS